

M^{me} Nicole SANQUER

Présidente du groupe « A Here Ia Porinetia »



Question orale au Gouvernement

A

Monsieur Jacques Reynald, Ministre de la Santé, en charge de la prévention

Séance du 17 novembre 2022

Objet : Situation des aides-soignants diplômés par l'institut Mathilde FREBAULT

Monsieur le Ministre,

Parmi l'ensemble des missions que le conseil des ministres lui a fixées, la direction de la santé a la charge d'organiser l'enseignement et la formation professionnels de ses personnels médicaux et paramédicaux.

Elle remplit également un rôle d'orientation et de conseils à l'égard des étudiants qui suivent un enseignement médical et paramédical dans comme hors territoire.

L'institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault, rattaché à la direction de la santé, est chargé de la formation initiale pour l'obtention des diplômes d'aide-soignant.

Depuis 2006, ce cursus de formation donne lieu au versement d'une bourse, ouvrant droit au bénéfice des lauréats d'une affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein des structures publiques du Pays, principalement le CHPF et la direction de la santé pour répondre à ses besoins en personnel.

Ainsi chaque année, et depuis plus de 20 ans, près de 20 à 25 élèves soignants sont en moyenne retenus en qualité de boursiers.

Dans ce cadre, l'examen d'entrée pour suivre la formation d'aide-soignant pour la rentrée scolaire 2020-2021 a été organisé par l'institut en octobre 2020.

Toutefois, par lettre du **14 juin 2021**, vous avez très tardivement informé les étudiants **sélectionnés** à suivre la formation d'aide-soignant pour la rentrée scolaire 2021/2022, de la suspension du régime de bourse fixée au **1^{er} septembre 2021** au motif « *d'une carence de poste d'aide-soignant dans la fonction publique polynésienne* » tout en précisant que les établissements de santé relevant du secteur privé du territoire seront invités à rencontrer les élèves.

Dans un contexte sanitaire alarmant, où les besoins en personnels étaient avérés, nombreux candidats, déjà démissionnaires pour certains de leurs emplois, admis en formation dans cette nouvelle voie professionnelle ont confirmé, sur votre invitation, le maintien de leur inscription auprès de l'institut de formation Mathilde Frébault.

Les aides-soignants ont vécu l'incompréhension du changement soudain des conditions d'attribution des bourses en cours d'organisation de formation mais également de l'insuffisance d'information liée à une absence de besoins dans un contexte sanitaire fortement dégradé.

Ne bénéficiant pas de la reconnaissance de diplôme d'Etat, ces aides-soignants diplômés éprouvent les plus grandes difficultés à trouver un emploi dans le secteur privé et se sont retrouvés dans une situation alarmante faute de solutions alternatives.

Après plusieurs rencontres avec votre ministère, réunions et article de presse, 19 diplômés ont vécu cette situation comme un véritable abandon du Pays.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais être informé des dispositions qui ont été prises par le gouvernement pour résoudre les difficultés de recrutement de ces aides-soignants générées par un changement de modalités de recrutement de votre part en cours de formation ainsi que les délais dans lesquels ces lauréats pourront prétendre à postuler sur un emploi vacant au sein des structures sanitaires, publiques ou privées.

Par ailleurs, il me serait également agréable d'obtenir des précisions sur le nombre de postes vacants et pourvus par des aides-soignants contractuels en 2021 et 2022 au sein de nos structures publiques.

Enfin, je vous remercie de m'indiquer les modalités de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences déployées en matière sanitaire permettant à la direction de la santé de remplir « *le rôle d'orientation et de conseils à l'égard des étudiants qui suivent un enseignement médical et paramédical dans ou hors territoire* » afin que ces difficultés ne se reproduisent plus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Nicole SANQUER